

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03022

Numéro SIREN : 830 884 490

Nom ou dénomination : 4S CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2018 sous le numéro de dépôt 6410

6410

16 FEV. 2018

①

4S CONSULTING
SAS Unipersonnelle au capital de 5.000 Euros
Siège social : Route des 4 saisons
Chemin de Gramenoue
13190 ALLAUCH
RCS MARSEILLE B 830 884 490 000 12

**PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mille dix-huit,
Le 31 janvier à dix heures,
A Marseille,

Le soussigné, Monsieur Pascal SEGUI agissant en qualité de Président associé unique de la société 4S CONSULTING, SAS Unipersonnelle, au capital de 5.000 euros,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération des fonctions de Président de l'Associé Unique,
- Questions diverses.

Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique approuve l'absence de rémunération de la fonction de présidence de la société pour l'exercice 2017. La société a pris à sa charge les frais de représentation du Président.

L'Associé Unique décide de maintenir pour l'exercice 2018, la non-rémunération des fonctions de Présidence. Cette absence de rémunération sera maintenue tant que l'actuel Président de la société, Monsieur Pascal SEGUI, sera allocataire du Pôle Emploi.

La société continuera toutefois à prendre en charge les frais de représentation (sur présentation de justificatifs).

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président associé unique

